

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8 de l'ordre du jour

CX/CAC 24/47/19

Octobre 2024

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-septième session

Genève (Suisse), CIGC

25-30 novembre 2024

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX:

RAPPORT FINAL 2022-2023, PLAN DE TRAVAIL DÉTAILLÉ ET PROGRÈS ACCOMPLIS 2024-2025

(Document établi par le secrétariat du Codex)

INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius¹, le secrétariat fait rapport sur les questions financières et budgétaires et fournit une estimation des dépenses basée sur le programme de travail proposé de la Commission et de ses organes subsidiaires, ainsi que des informations concernant les dépenses engagées pendant l'exercice financier précédent.

2. À sa 46^e session, la Commission du Codex Alimentarius a demandé au secrétariat du Codex des informations plus détaillées concernant le budget ordinaire et les dépenses du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour 2022-2023 ainsi que la proposition de budget pour 2024-2025, en particulier la ventilation des types de coût par programme et par activité, afin de mieux cerner les domaines de dépenses et de déterminer plus précisément les besoins et les priorités futurs².

3. Le secrétariat du Codex a présenté au Comité exécutif de la Commission, à sa 86^e session, un rapport final pour l'exercice biennal 2022-2023 et une proposition pour l'exercice biennal 2024-2025, y compris une ventilation par rubrique comptable de la FAO. Il a également présenté une analyse comparative des coûts des réunions avec les contributions des secrétariats hôtes³.

4. À sa 86^e session, le Comité exécutif a, tout en disant apprécier les informations supplémentaires fournies, prié le secrétariat du Codex de réviser la proposition de budget pour 2024-2025 et d'inclure un plan de travail reliant les domaines du programme et les activités au budget, en détaillant la source de financement. Le Comité a en outre demandé des informations sur les ressources budgétaires supplémentaires dont il faudrait disposer pour mettre en œuvre d'importantes activités essentielles qui ne sont actuellement pas ou insuffisamment provisionnées dans le budget du programme de travail du Codex⁴.

5. Le présent document contient le rapport final sur les dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023, un rapport sur les dépenses engagées pendant l'année civile 2024 (à la date d'octobre 2024) et une estimation des dépenses à engager en 2025. Il contient également un plan de travail reliant les domaines du programme et les activités au budget, et présente en détail les sources de financement et des informations sur les allocations budgétaires complémentaires qui seraient nécessaires pour mise en œuvre des domaines clés d'activités essentielles qui ne sont actuellement pas inscrites au budget ou pas suffisamment dotées dans le programme de travail du Codex. Il se concentre sur le budget ordinaire de la Commission (chargée de mettre en œuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires). Toutefois, le système du Codex s'appuie également sur:

- i. La fourniture d'avis scientifiques par des organes d'experts relevant de la FAO et de l'OMS;
- ii. Les projets de renforcement des capacités mis en œuvre par la FAO et l'OMS et les manifestations organisées en rapport avec le Codex aux niveaux national et régional;

¹ Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 28^e édition.

² REP23/CAC, paragraphe 214, alinéa viii.

³ CX/EXEC 24/86/5.

⁴ REP24/EXEC1.

- iii. Le Projet et Fonds de la FAO et de l'OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex, FFC);
- iv. Les membres qui détachent du personnel auprès du secrétariat du Codex;
- v. Les membres qui accueillent les comités, groupes d'étude et groupes de travail du Codex (assurant l'interprétation, la traduction, la présidence, le secrétariat local et l'accueil dans le cas de réunions physiques);
- vi. Les membres qui gèrent leur structure nationale du Codex (services centraux de liaison avec le Codex et, souvent, Comité national du Codex) et assument le coût de la participation de leurs délégués et, le cas échéant, celui de leurs représentants élus (président et vice-présidents de la Commission, membres du Comité exécutif élus sur une base géographique et coordonnateurs nommés par chacune des six régions) aux réunions du Codex;
- vii. Les contributions de la FAO et de l'OMS aux travaux et à la gestion des travaux du Codex, y compris les indications techniques et les services juridiques et de communication.

RAPPORT FINAL SUR LES DÉPENSES – 2022-2023

6. Un rapport détaillé sur les dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023 a été présenté au Comité exécutif, à sa 86^e session, au titre du point 5 de l'ordre du jour (Questions financières et budgétaires relatives au Codex)⁵. Bien qu'indiqué comme étant un rapport intérimaire, le rapport sur les dépenses fourni dans le document CX/EXEC 24/86/5 est le rapport final sur les dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023.

PROGRAMME DE TRAVAIL DÉTAILLÉ POUR 2024-2025

7. L'allocation budgétaire prévue en 2024-2025 pour le personnel et les activités du secrétariat du Codex est de 8 875 000 USD, fournis par la FAO (80 pour cent) et l'OMS (20 pour cent). L'affectation des ressources conformément aux rubriques comptables de la FAO énoncées au tableau 1 et un plan de travail reliant les domaines du programme et les activités à la proposition de budget du Codex pour l'exercice biennal 2024-2025 par rubrique comptable de la FAO sont présentés à l'annexe I.

8. Il est donné ci-dessous une description des principales rubriques budgétaires/comptables, telles qu'énoncées au tableau 1:

- a. La rubrique «Traitements» englobe à la fois ceux du personnel du cadre organique et ceux du personnel des services généraux du Codex, répartis entre les produits et activités du plan de travail de ce dernier.
- b. La rubrique «Consultants» comprend les coûts de l'appui apporté aux activités suivantes:
 - i. Préparation et mise en œuvre des réunions des comités du Codex;
 - ii. Gestion et maintenance quotidiennes des systèmes informatiques du Codex (bases de données, site web et archives documentaires y afférentes, gestion des systèmes en ligne);
 - iii. Communication et diffusion, y compris la production, la relecture et la mise en page de publications, en particulier de textes du Codex, et appui à la conception de graphiques pour les réunions du Codex, etc.;
 - iv. Activités de traduction et d'interprétation que la FAO ne peut pas prendre en charge en interne (rubrique «Services communs internes»), y compris les services de rédaction des normes;
 - v. Incitation des membres et des observateurs à appuyer la participation aux travaux du Codex (webinaires en ligne et formation à l'utilisation du système de mise en ligne des observations ou du forum en ligne).
- c. La rubrique «Contrats» englobe les dépenses d'appui aux réunions du Codex, y compris l'appui audiovisuel, la logistique, etc.
- d. La rubrique «Personnel recruté localement» comprend les heures supplémentaires effectuées par le personnel des services généraux à l'appui des activités du Codex (secrétariat du Codex, sécurité, services médicaux, etc.), en particulier pendant les sessions de la Commission, ainsi que le personnel supplémentaire recruté localement, comme les auxiliaires de salle au service de la Commission.

⁵ CX/EXEC 24/86/5.

- e. Les frais de voyage englobent:
 - i. les dépenses liées au personnel du secrétariat du Codex qui prête un appui aux sessions des comités du Codex;
 - ii. les déplacements effectués à l'occasion de réunions pour lesquelles la participation du secrétariat du Codex est nécessaire (par exemple, réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires et du Comité sur les obstacles techniques au commerce).
 - iii. l'aide fournie aux membres du Comité exécutif issus de pays à revenu faible ou intermédiaire pour leur permettre de participer à toutes les sessions en présentiel du Comité exécutif pendant l'exercice biennal⁶.
- f. L'achat de matériel fongible comprend le coût des supports de communication et les dépenses de publication en rapport avec la Commission (arrière-plan de la salle de réunion, kits fournis aux délégués, etc.). Cela inclut aussi les licences pour le Système de mise en ligne des observations et la plateforme Zoom, ainsi que diverses licences permettant de faciliter les enquêtes, la diffusion sur le web, etc.
- g. L'achat de matériel non fongible englobe le matériel de bureau comme les ordinateurs, ainsi que les dépenses renouvelables liées à l'hébergement et à la maintenance du site web du Codex.
- h. Les dépenses générales de fonctionnement comprennent:
 - i. le remboursement à l'OMS et à d'autres prestataires des frais engagés aux fins de la tenue des sessions de la Commission et du Comité exécutif à Genève;
 - ii. les contrats des traducteurs et/ou interprètes externes;
 - iii. les frais de restauration, les services d'ambulance et d'autres coûts divers;
 - iv. l'appui aux pays hôtes pour le fonctionnement des comités du Codex⁷.
- i. La rubrique «Dépenses générales de fonctionnement – services communs externes» englobe les photocopies, l'impression, les frais téléphoniques, les fournitures de bureau et les services informatiques fournis par la FAO.
- j. Les services communs internes font référence à la traduction et à l'interprétation assurées par la FAO.

9. La mise en œuvre des activités susmentionnées est également appuyée par des fonctionnaires détachés de la République de Corée et de Singapour, et un administrateur auxiliaire détaché par le Japon. Le suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex bénéficie d'un financement extrabudgétaire (jusqu'en 2026).

10. Le tableau de l'annexe 1 vise à mieux faire comprendre la façon dont le budget disponible est alloué, au sein du secrétariat du Codex, à certaines activités. Il s'agit d'un outil d'aide à l'allocation du budget aux activités qui sont essentielles à la progression des travaux du Codex. Il est important de noter que ces informations sur les dépenses continueront à être présentées par rapport aux chapitres comptables de la FAO et non par activité. Cette annexe fait apparaître qu'environ 70 pour cent du budget du Codex finance directement la préparation et la mise en œuvre des réunions de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires. Le reste correspond à ce qui est appelé «environnement propice» et comprend la finalisation et la traduction des textes du Codex, la page web et l'infrastructure informatique du Codex, l'appui aux réunions en ligne et à la webdiffusion, la diffusion et la communication ainsi que la collaboration avec la FAO, l'OMS et d'autres entités, selon qu'il y a lieu.

11. Par rapport aux dépenses engagées pendant l'exercice biennal 2022-2023, la proposition de budget pour 2024-2025 prévoit:

- a. une réévaluation des dépenses de personnel au niveau approuvé dans le cadre du Programme de travail et budget 2024-2025 afin de financer pleinement les postes inscrits au budget du Codex en 2024-2025;
- b. une enveloppe réduite pour l'infrastructure informatique;

⁶ Conformément à l'article XIII, paragraphe 3, du Règlement intérieur contenu dans le Manuel de procédure du Codex Alimentarius.

⁷ Ces demandes sont étudiées au cas par cas afin que le travail de la Commission ne soit pas retardé en raison d'un manque de ressources temporaire ou imprévu auquel les secrétariats hôtes pourraient être confrontés. Selon leur degré d'importance, il sera peut-être nécessaire de reporter d'autres activités pour respecter les contraintes de coût.

- c. une réduction des dépenses attendues pour les consultants, en particulier pour l'interprétation lors des manifestations en ligne de la Commission et du Comité exécutif organisées avant les sessions, lesquelles n'auront finalement pas lieu lors de cet exercice biennal;
- d. une baisse du rythme de traduction des normes en retard;
- e. une augmentation des frais de voyage à mesure que les activités du Codex retrouvent leurs modalités d'avant la pandémie;
- f. une augmentation des dépenses générales de fonctionnement (remboursements à l'OMS) étant donné qu'une session de la Commission doit se dérouler à Genève, ainsi que deux sessions du Comité exécutif;

12. Il sera peut-être possible de réaliser de modestes économies en fonction des frais de voyage et du coût des sessions de la Commission, mais elles serviront à réduire le retard accumulé quant à la traduction des normes et à verser celles-ci dans la banque de connaissances de la FAO.

13. Il importe de noter que le budget du Codex pour l'exercice biennal 2024-2025 est affecté en totalité à des activités venant à l'appui des travaux ordinaires du Codex. De plus, il convient de noter que, bien que le Programme conjoint FAO/OMS relatif aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments ait reçu 1 million d'USD en 2019⁸, le budget du secrétariat du Codex est demeuré inchangé depuis 2010. Les attentes accrues à l'égard du secrétariat du Codex, auxquelles s'ajoutent la baisse du pouvoir d'achat au cours de la période considérée, limitent la marge de manœuvre disponible pour faire face aux dépenses imprévues ou aux besoins supplémentaires.

PROGRESSION DES DÉPENSES 2024-2025

14. À la date d'octobre 2024, il avait été dépensé 43 pour cent du budget de 2024-2025. Le tableau 1 présente le détail des dépenses engagées par rapport au budget prévu pour l'exercice biennal 2024-2025, ventilées par type de dépense.

Tableau 1: Budget du programme ordinaire 2024-2025 et dépenses engagées en 2024, par rubrique comptable (en milliers d'USD)

Rubrique comptable de la FAO	Budget 2024-2025	Dépenses 2024 (à la date d'octobre 2024)
5011 Traitements – cadre organique	3 373 000	1 509 216
5012 Traitements – services généraux	1 151 000	597 769
5013 Consultants	1 000 000	639 221
5014 Contrats	66 000	17 335
5020 Personnel recruté localement	100 000	4 600
5021 Voyages	800 000	326 887
5024 Achat de matériel fongible	100 000	13 240
5025 Achat de matériel non fongible	200 000	0
5028 Dépenses générales de fonctionnement	385 000	283 885
5040 Services communs externes	0	361
5050 Services communs et appui internes	1 700 000	459 364
TOTAL	8 875 000	3 851 878

15. En 2024, les dépenses progressent donc conformément au plan de travail du Codex, avec les commentaires suivants:

- a. Les dépenses engagées au titre des traitements du personnel du cadre organique sont inférieures au budget en raison des économies réalisées sur un poste P-5 vacant.
- b. Les dépenses de consultants sont plus élevées que celles prévues dans le budget, car elles comprennent des engagements pour 2025.

⁸ Plan à moyen terme de la FAO (révisé) 2022-2025 et Programme de travail et budget 2024-2025, Conférence de la FAO, C 2023/3, paragraphe 75 et note de bas de page 15.

- c. Les contrats, les achats de matériel fongible et ceux de matériel non fongible couvriront les dépenses liées aux licences, à l'assistance et à la maintenance des systèmes informatiques du Codex. La plupart de ces dépenses sont généralement imputées en fin d'année.
- d. Le personnel recruté localement étant une dépense liée à l'appui à la Commission lorsqu'elle se réunit à Rome, la majorité de cette dépense sera imputée en 2025 pour la 48^e session de la Commission.
- e. Les frais généraux de fonctionnement comprennent un transfert de fonds à l'OMS destiné à couvrir les coûts de fonctionnement de la 87^e session du Comité exécutif et de la 47^e session de la Commission. En 2025, les dépenses y afférentes seront moindres, car la Commission se réunira à Rome.
- f. Les dépenses engagées au titre des services communs internes pour les services de traduction et d'interprétation assurés par la FAO ont principalement couvert, jusqu'en octobre 2024: i) deux comités régionaux de coordination et la 86^e session du Comité exécutif; ii) la traduction des normes adoptées à la 46^e session de la Commission, y compris les mises à jour du Manuel de procédure du Codex; et iii) la finalisation de la traduction des rapports de deux comités. Les dépenses supplémentaires seront imputées après la 47^e session de la Commission (novembre 2024). Les années précédentes, ce type de dépenses liées à la Commission a également été imputé en janvier/février de l'année suivante, en raison du temps nécessaire au calcul et à l'imputation de ces dépenses par l'unité de traduction de la FAO.

16. Les dépenses de 2025 sont planifiées conformément au plan de travail du Codex. L'exécution complète des activités est prévue pour la fin de l'exercice biennal.

BESOINS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

17. À sa 86^e session, le Comité exécutif a prié le secrétariat du Codex de lui présenter, à sa 87^e session, des informations sur les ressources budgétaires supplémentaires dont il faudrait disposer pour mettre en œuvre d'importantes activités essentielles qui ne sont actuellement pas ou insuffisamment provisionnées dans le budget du programme de travail. Un tableau résumant les besoins budgétaires par exercice biennal est présenté à l'annexe II. Une description des principales activités essentielles est fournie ci-dessous.

Mise à jour des bases de données et développement de nouvelles bases

18. Les bases de données jouent un rôle essentiel pour ce qui est de faciliter la diffusion et l'accès aux plus de 10 000 normes quantitatives adoptées par la Commission du Codex Alimentarius. La technologie qui sous-tend les bases existantes relatives aux résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires et aux additifs alimentaires est dépassée, difficile à actualiser et particulièrement difficile à modifier pour répondre aux exigences des comités du Codex ou améliorer la convivialité. Dans ce contexte, il est urgent de refondre ces bases dans des formats plus sûrs et mieux adaptés:

- Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) a déterminé qu'il était nécessaire d'actualiser la structure de la base de données relative à la *Norme générale sur les additifs alimentaires* (CXS 192-1995), conformément à l'approche progressive qu'il avait définie. En outre, cette norme devant devenir la référence unique pour les dispositions relatives aux additifs alimentaires, il est nécessaire de préparer la base pour faciliter l'interopérabilité avec les normes de produits;
- Le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a mené à bien une révision approfondie de la classification des produits de consommation humaine et animale, qui doit être intégrée dans la structure de la base de données, avec suffisamment de souplesse pour que toute nouvelle révision de la classification puisse être facilement incorporée.
- La mise à jour de la base de données sur les résidus de médicaments vétérinaires devra également tenir compte de l'interopérabilité avec la base de données du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, qui va également migrer vers un nouveau système de gestion de contenu.

19. Outre la mise à jour des bases de données existantes, il est également nécessaire de développer au moins deux nouvelles bases de données, conformément aux travaux en cours dans d'autres comités:

- Le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) a déterminé qu'il était nécessaire de développer une base de données sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour faciliter l'accès à la version révisée des *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999), qui est en passe de devenir la seule source d'information sur les méthodes d'analyse dans le Codex Alimentarius et qui, à l'instar de la Norme générale sur les additifs alimentaires, devra donc également être à l'épreuve du temps pour faciliter les références croisées avec les normes de produits.

- La *Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (XCS 193-1995), qui comprend également des normes quantitatives, n'est actuellement publiée que sous la forme d'un fichier pdf. Il est proposé une base de données consultable sur les limites maximales applicables aux contaminants pour faciliter l'accès à ces données dans le Codex ainsi que des liens avec les évaluations du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires sur lesquelles elles se fondent.

20. Outre ce qui précède, l'objectif de ce travail est également de développer des bases de données dotées d'une interface facile à utiliser pour la mise à jour, ce qui nécessite actuellement beaucoup de temps, entre la compilation et la vérification. Cela aiderait à publier les normes plus rapidement.

21. On a besoin, pour mettre à jour les bases de données actuelles et en créer de nouvelles, d'un budget estimé à 800 000 USD. Ce montant comprend le recrutement d'un nouvel administrateur P-4, un contrat avec une société informatique spécialisée, les coûts liés à l'étude des besoins des usagers au sein du comité du Codex concerné ainsi que la consultation des parties prenantes, les éventuelles licences à acquérir pour les nouveaux logiciels et la traduction des bases de données dans les langues officielles.

22. Après cet investissement ponctuel, les dépenses biennales renouvelables à engager par le secrétariat du Codex devraient s'établir à 500 000 USD. Ce montant comprend le poste P-4 susmentionné, destiné à assurer l'appui courant, le coût des licences et des traductions ainsi que les frais de voyage liés à leur amélioration ou à leur utilisation.

Suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex

23. À la demande de la Commission, le secrétariat a mis en place un mécanisme de suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex. Ce travail est financé par des ressources extrabudgétaires qui prendront fin en juin 2026. Pour poursuivre ce travail au-delà de cette date et assurer sa pérennité, le secrétariat devra trouver une nouvelle source de financement. Ce financement est nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre de l'enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex, les études de cas et la collaboration avec l'OMC, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) en ce qui concerne le suivi de l'utilisation des normes internationales. Cette activité est essentielle pour, en rendant compte de la mise en œuvre des plans stratégiques du Codex et de la FAO, mettre en avant les effets des travaux du Codex.

24. Les dépenses biennales renouvelables à engager par le secrétariat du Codex sont estimés à 520 000 USD. Cela comprend le recrutement d'un nouvel agent du cadre organique de classe P-2, la tenue de consultations ad hoc pour la réalisation d'études de cas et les frais de voyage et de traduction associés.

Traduction de l'arriéré de textes du Codex

25. On estime que pour finaliser la traduction de l'arriéré de textes du Codex, un investissement unique de 300 000 USD serait nécessaire. Ensuite, les dépenses biennales renouvelables à engager pour réviser les anciens textes du Codex dont la traduction doit être entièrement revue sont estimés à 100 000 USD, sachant qu'ils varient d'une année à l'autre, en fonction des travaux des comités du Codex.

Aider les comités ou groupes de travail spéciaux supplémentaires du Codex à traiter les questions nouvelles ou émergentes

26. Les fonctionnaires chargés des normes alimentaires au sein du secrétariat du Codex, soutenus par quatre postes supplémentaires de cadres détachés, ainsi que par des consultants, sont à pleine capacité pour ce qui est d'appuyer les comités du Codex. Parfois, cette capacité est dépassée, notamment en raison de l'ordre du jour chargé de certains comités actifs, ce qui a des répercussions sur d'autres aspects du travail du secrétariat, comme l'élaboration des documents de travail pour les réunions suivantes et la finalisation des normes en vue de leur publication.

27. En outre, on débat actuellement d'éventuels nouveaux domaines de travail pour lesquels il n'existe pas de comité actif du Codex, ce qui nécessite soit de réactiver des comités du Codex ajournés, soit de mettre en place des groupes de travail spéciaux. L'ouverture de comités/groupes de travail en plus des comités actifs supplémentaires ne pourrait actuellement pas être soutenue par le secrétariat du Codex sans nuire à l'exécution d'autres parties du programme de travail. Deux fonctionnaires ou plus sont nécessaires pour appuyer un comité, en fonction de l'ordre du jour et de la portée des travaux. On estime donc que toute augmentation du nombre de comités actifs ou des activités d'un comité existant nécessiterait au moins deux fonctionnaires supplémentaires chargés des normes alimentaires qui, selon la charge de travail, pourraient également aider à finaliser et à publier plus rapidement les normes après leur adoption, appuyer les comités existants lorsqu'il n'y a pas actuellement de fonds régulateur et élaborer les documents au sein du secrétariat pour faciliter leur diffusion dans les délais impartis. Les dépenses renouvelables associées à ces activités sont estimées à 780 000 USD, y compris deux nouveaux postes du cadre organique (1 P-4 et 1 P-3), ce à quoi s'ajoutent d'autres coûts liés au fonctionnement des comités.

Améliorer l'accès au Codex Alimentarius

28. Le Codex Alimentarius compile l'ensemble des normes, directives et codes d'usages adoptés par la Commission. Ces textes sont actuellement publiés individuellement sur la page web du Codex, sans renvois ni liens croisés vers des textes référencés et sans identifiant numérique d'objet, donc sans moyen facilitant le traçage ou le téléchargement. Il y a deux ans, il a été lancé, pour commencer à s'aligner sur les nouvelles exigences de la FAO, un projet visant à inclure tous les textes du Codex dans la banque de connaissances de la FAO, ce qui conférerait un identifiant numérique unique à tous les textes et faciliterait la collecte de données sur l'accès et les téléchargements. Ce projet a été bloqué par manque de ressources et, conformément aux politiques de migration vers le web qui feront en sorte que toutes les données se trouvent dans un espace pris en charge, il est devenu essentiel de transférer les textes du Codex dans la banque de connaissances de la FAO. Ce projet servirait également, en temps voulu, de base à un projet plus vaste (et non inscrit ici au budget) visant à améliorer l'interrelation entre les textes du Codex et les bases de données, le but étant de faciliter l'utilisation des textes du Codex.

29. On estime nécessaire un investissement unique (sur quatre ans) d'un million d'USD. Ce montant comprend les dépenses liées à la révision, à la relecture, à la mise en page, à la conception graphique, à la publication et à l'examen dans toutes les langues officielles de tous les textes du Codex. On estime ensuite les dépenses biennales renouvelables à engager pour la publication de nouveaux textes du Codex à 100 000 USD.

Conclusion

30. Ce qui précède met en avant quatre domaines de travail qui sont essentiels pour garantir l'accessibilité des textes du Codex, poursuivre les travaux sur l'utilisation et les effets de ces textes et renforcer la capacité du secrétariat à appuyer des réunions supplémentaires et à améliorer les délais de livraison existants. Ces activités ne sont pas non plus exhaustives. Les difficultés constantes rencontrées par les membres dans l'utilisation du forum et les appels à mettre en place un système plus moderne soulignent qu'il s'agit là d'un autre domaine d'investissement futur. Alors que les activités susmentionnées visent à reconstruire les fondations de la technologie essentielle pour faire en sorte que les normes du Codex soient constamment et facilement accessibles, il existe également des possibilités d'utiliser, pour améliorer les méthodes de travail et la fourniture des textes du Codex, les nouvelles technologies d'une manière qui permettrait d'améliorer la navigation dans l'ensemble du Codex Alimentarius avec, par exemple, des fonctions de recherche qui faciliteraient l'accès à toutes les dispositions et/ou aux textes relatifs à un produit spécifique.

31. Les dépenses à engager pour financer les activités recensées représenteraient des investissements ponctuels de 2,1 millions d'USD et des dépenses renouvelables de 2 millions d'USD. Cela comprendrait la création de quatre nouveaux postes du corps organique au sein du secrétariat du Codex (2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), ainsi que des coûts supplémentaires pour la mise en œuvre des activités connexes. De plus amples détails sur la ventilation des coûts figurent à l'annexe II.

RECOMMANDATIONS

32. À sa 47^e session, la Commission est invitée à :

- i. prendre note du rapport budgétaire final du Codex pour l'exercice biennal 2022-2023, de la proposition de budget pour l'exercice biennal 2024-2025 et des besoins budgétaires supplémentaires;
- ii. noter la nécessité de maintenir une approche souple, de hiérarchiser et de redistribuer les ressources pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail du Codex;
- iii. noter la nécessité, pour le Codex, de disposer d'un financement supplémentaire et durable qui lui permette de mener les principales activités essentielles recensées;
- iv. prier instamment les membres de plaider, auprès de leurs représentants gouvernementaux auprès de la FAO et de l'OMS, en faveur d'un financement suffisant du programme du Codex;
- v. prendre acte des contributions extrabudgétaires du Japon, de la République de Corée et de Singapour aux activités du Codex.

PLAN DE TRAVAIL CHIFFRÉ, EXERCICE BIENNAL 2024-2025

Proposition de budget pour 2024-2025 par rubrique comptable de la FAO (en USD)														
Produits	Activités 2024	Activités 2025	5011 Traitements - cadre organique	5012 Traitements - services généraux	5013 Consultants	5014 Contrats	5020 Personnel recruté localement	5021 Voyages	5024 Achat de matériel fongible	5025 Achat de matériel non fongible	5028 Dépenses générales de fonctionnement	5040 Dépenses générales de fonctionnement - Services communs externes	5050 Services communs et appui internes	Total
Réunions du Codex														
Mise en œuvre des activités de la Commission du Codex Alimentarius	1 session hybride (6 langues) organisée à Genève; documents de travail et rapport élaborés et publiés en 6 langues, et élections	1 session hybride (6 langues) organisée à Rome; documents de travail et rapport élaborés et publiés en 6 langues	679 878	255 457	98 215	10 000	62 000	168 000	30 000	-	295 000	-	650 000	2 248 550
Mise en œuvre des activités du Comité exécutif	1 session en présentiel organisée à Rome	1 session en présentiel organisée à Genève (ou 1 session en ligne)	272 894	118 547	21 893	-	6 000	70 000	5 000	-	25 000	-	350 000	869 333
	1 session en présentiel organisée à Genève	1 session en présentiel organisée à Rome	272 894	118 547	21 893	-	6 000	7 000	5 000	-	25 000	-	350 000	806 333
Comités traitant de questions générales	9 sessions	6 sessions	912 806	54 822	116 813	-	-	225 000	-	-	-	-	-	1 309 441
Comités s'occupant de produits	3 sessions (y compris 1 par correspondance)	2 sessions	213 550	54 822	23 862	-	-	60 000	-	-	-	-	-	352 233
Comités de coordination	2 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande)	4 sessions (traduction des documents de travail et du rapport, frais de voyage du secrétariat, communication et appui au graphisme, à la demande)	294 181	54 822	23 862	-	-	180 000	-	-	-	-	120 000	672 865
Total des réunions du Codex														6 258 756

Finalisation des normes et autres publications														
Finalisation et publication des normes	Publication des normes adoptées à la 46 ^e session de la Commission en 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment	Publication des normes adoptées à la 47 ^e session de la Commission en 6 langues et réduction du retard accumulé quant à la traduction des normes adoptées précédemment	120 490	195 876	97 495	-	-	-	-	-	-	-	200 000	613 862
Autres documents/publications	Publication de la 29 ^e édition du Manuel de procédure du Codex et du magazine annuel du Codex	Publication de la 30 ^e édition du Manuel de procédure du Codex (si nécessaire) et du magazine annuel du Codex	59 182	83 594	183 924	-	-	-	-	-	-	-	20 000	346 701
Documents d'orientation/manuels	Manuel relatif aux groupes de travail électroniques	Manuel relatif aux propositions de nouveaux travaux	40 911	26 723	3 628	-	-	-	-	-	-	-	-	71 262
Total finalisation des normes et autres publications													1 031 824	
Environnement propice (infrastructure informatique, diffusion et communication)														
Appui à la transmission sur le web et aux réunions en ligne	Transmission sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui aux sessions en ligne ou hybrides (par exemple, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission)	Transmission sur le web de toutes les sessions (à l'exclusion de celles du Comité exécutif) et appui aux sessions en ligne ou hybrides (par exemple, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission)	5 024	93 888	32 592	20 000	20 000	-	-	40 000	30 000	-	-	241 505

Maintenance, mise à jour des contenus, frais de licence et aide aux utilisateurs de la page web, Système d'inscription en ligne, Système de mise en ligne des observations et forum en ligne	Page web active et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis de services d'assistance réactifs	Page web active et conviviale et outils participatifs en ligne, assortis de services d'assistance réactifs	24 332	52 786	126 227	36 000	-	-	60 000	120 000		8 000	10 000	437 345
Mise à jour des bases de données	Maintenance et mise à jour des bases de données actuelles	Maintenance et mise à jour des bases de données actuelles	96 019	-	54 321	-	-	-	-	40 000	-	-	-	190 340
Collaboration avec la FAO et l'OMS	Participer à des réunions pour la formulation d'avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et prêter un appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments	Participer à des réunions pour la formulation d'avis scientifiques et à d'autres réunions pertinentes de la FAO et/ou de l'OMS et prêter un appui à la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments	146 686	20 558	-	-	-	-	-	-	-	-	-	167 244
Coopération avec des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales (OIT, OMSA, ISO, CEE, COI, etc.) aux fins du partage d'informations et de la promotion de la cohérence et de l'harmonisation avec les normes du Codex, dans la mesure du possible	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 6 réunions de l'OMC et à 6-8 autres manifestations (participation en ligne privilégiée)	Établissement et présentation de documents d'information et participation (en présentiel ou à distance) à 6 réunions de l'OMC et à 6-8 autres manifestations (participation en ligne privilégiée)	123 317	10 279	-	-	-	70 000	-	-	-	-	-	203 596

Diffusion et communication	Formation en ligne sur l'utilisation des systèmes du Codex, programmes, informations à l'intention des délégués et supports connexes pour les réunions et le partage de données provenant des membres et observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts)	Formation en ligne sur l'utilisation des systèmes du Codex, programmes, informations à l'intention des délégués et supports connexes pour les réunions et le partage de données provenant des membres et observateurs (actualités, réseaux sociaux, podcasts)	110 835	10 279	195 276	-	6 000	20 000	-	-	-	2 000	-	344 391
													Total environnement propice	1 584 420
Total général			3 373 000	1 151 000	1 000 000	66 000	100 000	800 000	100 000	200 000	375 000	10 000	1 700 000	8 875 000

BESOINS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Activités pour lesquelles il n'existe pas de financement ordinaire (sur la base de l'exercice biennal)														
Produits			5011 Traitements - cadre organique	5012 Traitements - services généraux	5013 Consultants	5014 Contrats	5020 Personnel recruté localement	5021 Voyages	5024 Achat de matériel fongible	5025 Achat de matériel non fongible	5028 Dépenses générales de fonctionnement	5040 Dépenses générales de fonctionnement - Services communs externes	5050 Services communs et appui internes	Total
Mise à jour des bases de données et développement de nouvelles bases de données	Mise à jour de la structure de la Norme générale sur les additifs alimentaires conformément à l'approche progressive définie par le Comité. Mise à jour de la base de données sur les résidus de pesticides conformément à la classification révisée des produits de consommation humaine et	Investissement unique	390 000	-		200 000	-	50 000	30 000	-	30 000	-	100 000	800 000

	animale. Lancement du développement d'une base de données sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS). Mise à jour de la base de données sur les médicaments vétérinaires et interopérabilité avec la base de données du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires. Possibilité de développer une base de données sur les contaminants.	Dépenses renouvelables	390 000					20 000	20 000		20 000		50 000	500 000
Suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex	Enquête annuelle sur l'utilisation et les effets des textes du Codex; études de cas; et collaboration avec l'OMC, la CIPV et l'OMSA en ce qui concerne le suivi de l'utilisation des normes internationales. Cette activité est essentielle pour, en rendant compte de la mise en œuvre des plans stratégiques du Codex et de la FAO, mettre en avant les effets des travaux du Codex.		260 000	-	100 000	-	-	30 000	-	-	30 000	-	100 000	520 000
Traduction de l'arriéré de textes du Codex		Investissement unique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000	300 000
	Traduction de l'arriéré de textes du Codex	Dépenses renouvelables (à engager pour réviser les anciens textes du Codex lorsque la traduction doit être entièrement revue. Varie d'une année à l'autre)											100 000	100 000

Aider les comités ou groupes de travail spéciaux supplémentaires du Codex à traiter les questions nouvelles ou émergentes	Réactivation de comités du Codex pour traiter les propositions de nouveaux travaux (2 ou 3 nouveaux comités par exercice biennal); le secrétariat du Codex ne dispose actuellement d'aucune capacité.		700 000	-	-	20 000	60 000	-	-	-	-	-	-	780 000
Améliorer l'accès au Codex Alimentarius	Veiller à ce que toutes les publications du Codex, y compris les normes, figurent dans la banque de connaissances de la FAO, conformément aux exigences de la FAO et dans le cadre de l'effort de numérisation.	Investissement unique (sur 4 ans)	-	-	200 000	200 000	-	-	-	-	600 000	-	-	1 000 000
		Dépenses renouvelables									100 000			100 000
		Total dépenses uniques		2 100 000										
Total dépenses renouvelables		2 000 000												

